

Zeitschrift: Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern
Herausgeber: Historischer Verein des Kantons Bern
Band: 5 (1863)

Artikel: Essai sur l'histoire des Comtes de Sogren
Autor: Quiquerez, A.
Kapitel: III: Les comtes de Sogren considérés comme les avoués de Moutier-Grandval
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-370708>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 26.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

après sa ruine par le tremblement de terre. ¹⁾ Schœpflin partage l'opinion de Urstisius, seulement il est dans l'erreur lorsqu'il croit que les nobles possesseurs du Vorbourg étaient vassaux du comte de Vrobourg. Jusqu'ici, à l'exception des évêques de Bâle au 14^{me} siècle, on n'entrevoit encore que vaguement les anciens possesseurs du Vorbourg. Quant aux nobles de ce nom, nous avons écrit leur histoire diplomatique, et ils sont complètement étrangers à la possession de ces châteaux. Le premier de cette famille habitait une maison au Vorbourg, à la fin du 15^{me} siècle. C'était un tisserand et du nom de son habitation on l'appelait le tisserand du Vorbourg et ses enfants les Vorburger. Comme il avait acquis de la fortune, il épousa une femme qui appartenait à la petite noblesse, mais dont la naissance était illégitime. Insensiblement les successeurs laissant de côté le nom d'Ulin, d'Uli que portait leur ancêtre, devinrent les nobles de Vorbourg, et même au moment de leur extinction, en 1718, ils avaient le rang de barons. Ils n'avaient aucun autre rapport avec le Vorbourg et ne possédaient aucun fief noble qui en dépendit. ²⁾

Buchinger et Acklin sont d'accord pour faire habiter les châteaux du Vorbourg par les avoués de Moutier-Grandval et nous allons actuellement quitter la description de ces manoirs pour étudier celle de leurs anciens possesseurs.

III. Les comtes de Sogren considérés comme les avoués de Moutier-Grandval.

L'histoire des anciennes familles nobles est à peu près renfermée entièrement dans les actes relatifs aux monastères

¹⁾ Schœpflin, *Alsatia illustrata*, T. II, p. 53.

²⁾ Archives de l'Evêché de Bâle. Liasses volumineuses sur les nobles de Vorbourg.

des contrées où ces familles ont existé et c'est dans ces sortes de documents que nous chercherons d'abord l'origine des comtes de Sogren.

Les archives de Moutier-Grandval nous apprennent que cette abbaye fut fondée au septième siècle par Gundonius, duc d'Alsace, dont on fixa la mort vers l'année 640. Un de ses successeurs, Atticus, ne voyant pas sans mécontentement la prospérité des Bénédictins de ce monastère et l'accroissement de leurs domaines dans le duché d'Alsace, résolut de les dépouiller de leurs biens. Il vint avec une armée dans le Sornegau, détruisa les terres de l'abbaye et fit mourir l'abbé Germain et son Prieur Randoald. Atticus obtint le duché d'Alsace vers 662 et il mourut vers 690. ¹⁾

La persécution d'Atticus ne fut pas de longue durée; en peu de temps Grandval devint un lieu célèbre que les rois Mérovingiens et Carlovingiens enrichirent successivement. Les comtes d'Alsace, issus d'Atticus, conservèrent les droits de patronage sur cette abbaye et l'un d'eux, Luitfried III, se disant Seigneur du monastère, pria l'Empereur Lothaire de prendre Grandval sous sa protection, ce que fit ce prince le 25 Août 849, en garantissant au comte et à sa postérité la possession de ses droits sur cette maison religieuse, sous la seule protection du souverain. ²⁾

¹⁾ Bobolène, in vita Sti. Germani. Schœpflin, Alsatia diplom. et illustrata. Plusieurs auteurs.

²⁾ Boyve, Annales de Neuchâtel, T. I, p. 79, appelle ce Luitfried comte d'Egisheim et beau-frère de Lothaire. — Quoique nous ayons puisé les actes que nous citons soit dans les archives qui les renferment, soit dans diverses publications antérieures à celle des Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle par M. Trouillat, nous citerons en général son ouvrage, quand il contiendra ces actes, afin de ne pas multiplier les citations et les sources où nous avons puisé. Ainsi l'acte de 849 est tiré du T. I, p. 108.

Hugues IV, comte d'Alsace, fils du précédent, obtint de Lothaire, roi de Lorraine, une nouvelle confirmation des biens de Grandval, le 19 Mars 866. ¹⁾

En 884, un autre comte, Luitfried IV, de la même famille, réclama une pareille garantie de la part de l'Empereur Charles-le-Gros. ²⁾

L'Empire de Charlemagne ayant été partagé, il se forma un royaume dans la Bourgogne transjurane et Grandval fut compris dans ce nouvel Etat. ³⁾ Un des descendants des comtes d'Alsace précités, aussi du nom de Luitfried, non content de jouir des droits de patronage ou d'avouerie que sa famille exerçait sur Grandval, partagea entre ses enfants les domaines du monastère au point de ne plus laisser de revenus suffisants pour l'entretien des Bénédictins. Ceux-ci s'en plaignirent et le roi Conrad de Bourgogne, après avoir consulté les grands de sa cour, obligea le fils de Luitpold à restituer au monastère les biens qu'il ne tenait qu'à titre de bénéfice et il en restitua la possession aux Bénédictins, défendant qu'à l'avenir aucun souverain quelconque ne put en disposer à quel titre que ce fût. Cet acte est du 9 mars 962.

Alors il était nécessaire de placer les biens temporels des églises sous la protection de quelque seigneur qui fut en état de les protéger; aussi il y a lieu de croire que le comte Luitfried, tout en renonçant à l'usurpation commise par son père, du même nom que lui, resta néanmoins l'avoué du monastère. C'est l'opinion des annales de Grandval qui nous apprennent

¹⁾ Trouillat, T. I, p. 112.

²⁾ Même lieu, p. 120.

³⁾ Même lieu, p. 134. — Boyve, T. I, p. 89, dit que Rodolphe I, roi de Bourgogne, donna en 891 à Luitfried, comte d'Egisheim, le monastère de Grandval à titre de fief, ou en toute propriété, pour disposer des revenus après avoir pourvu à l'entretien des moines, selon l'usage de ce tems, et que ce fut à la suite des abus que commit Luitfried qu'intervint le jugement rendu par le roi Conrad, auquel il donne la date du 8 Mars 957; p. 103.

de plus que ce comte, n'ayant pas d'enfants, passa les dernières années de sa vie à Grandval où il prit l'habit de moine et y mourut vers l'an mil, en haute réputation de piété. ¹⁾

Il semble qu'après sa mort l'avouerie de Grandval aurait dû passer à la descendance de son frère Landolt, souche des Habsbourg, tandis qu'on la trouve peu après dans la branche Eberhardienne ou dans la maison des comtes d'Egisheim. ²⁾ L'un d'eux, Gérard I, avait épousé Pétronice, petite-fille de ce même Conrad, roi de la Transjurane, et ses enfants se trouvaient encore proches parents du roi Rodolphe III qui, en l'an 999 et 1000, désirant récompenser l'Evêque de Bâle des services qu'il lui avait rendus et restaurer son Evêché fort appauvri par les dévastations des Hongrois, lui donna l'abbaye de Grandval et ses dépendances, c'est-à-dire qu'il lui abandonna ses droits de souveraineté sur le monastère. ³⁾ Il est donc naturel de penser que ce fut en considération de cette parenté que le roi de Bourgogne, ou bien l'Evêque de Bâle, transféra l'avouerie de Grandval dans la famille d'Egisheim, descendants du reste de la même souche que Luitfried, le dernier avoué. D'après le diplôme de l'Empereur Lothaire, 25 Août 849, cette avouerie devait en effet appartenir de plein droit aux héritiers des comtes d'Alsace issus du fondateur de Grandval. ⁴⁾ La possession de ces droits de patronage par la

¹⁾ *Historicum ecclesiæ collegiatæ monasterii Grandis Vallis*. Manuscrit rédigé en 1764, par Jacques Joseph Chariatte, Prévôt de ce chapitre, en faisant usage de tous les documents renfermés dans les archives de cette corporation.

²⁾ Schœpflin, *Alsatia illustrata*, T. II, p. 484.

³⁾ Trouillat, T. I, p. 139, 140. Boyve T. I, p. 110.

⁴⁾ Trouillat, T. I, 108. L'acte dit : *Sed liceat memorato Luitfrido suisque successoribus res prædicti monasterii sub immunitatis nostræ defensione quieto ordine possidere.* La résiliation, faite par un autre Luitfried, en 962, ne devait concerner que l'usurpation commise par les avoués et non pas les droits mêmes de ceux-ci. On réprimait l'abus et non le légitime exercice du droit.

maison d'Egisheim ressort encore de l'attachement qu'elle conserva pour le monastère fondé par ses ancêtres et où l'un d'eux était mort en si bonne réputation. Aussi lorsque, en 1049, le pape Leon IX, frère du comte Gérard précité, vint visiter ses parents dans son pays natal, il voulut aussi voir cette abbaye célèbre. Il était en Alsace en Novembre et à Besançon en Décembre suivant; toutefois, comme il consacra le 17 de ce dernier mois l'église du monastère de Hohenbourg, fondé par Ste. Odile, fille du duc Atticus, il est évident que ce fut dans la seconde moitié de Décembre qu'il passa à Grandval. 1) Chemin faisant il consacra plusieurs églises et, chose à remarquer, les historiens citent précisément celles qui dépendaient des domaines de sa nombreuse parenté. Ils nomment d'abord la chapelle de St. Pancrace près de la tour de Tagesbourg au château d'Egisheim, 2) puis l'oratoire du château de Ferrette, récemment bâti ou réparé par Frédéric, fils de Louis, comte de Montbéliard, et de Sophie, sœur de Pétronice précitée.

En même tems Hugues IV, comte d'Egisheim, frère de Léon IX, avait épousé Mathilde, sœur de Frédéric. C'était par conséquent chez un proche allié de sa famille qu'il avait fait cette seconde station durant son voyage. 3) De Ferrette il passa à Hibolskirch, localité actuellement sans importance dépendant de Ferrette, où il consacra une humble chapelle. Delà il vint au Vorbourg, en passant devant Sogren, et il y bénit l'oratoire

1) Docum. de la Suisse romande, I. liv. Pièces à l'appui du Mém. sur le rectorat de Bourgogne. — Selon un acte des archives de Lausanne, Léon IX aurait passé au monastère de Romain-Moutier le 27 Septembre 1049; d'après le chanoine Fontaine, T. I, p. 19, ce pape visita l'abbaye de Reichenau le 23 Novembre et y consacra un autel. Il revenait alors de Mayence.

2) Golbery, Antiquités d'Alsace, Haut Rhin, p. 48.

3) Sudan. Basilea sacra, 163. — Buchinger, 241. — Plusieurs notes manuscrites dans les archives de Delémont; un tableau dans la chapelle du Vorbourg, et autres sources.

du château inférieur, en le plaçant sous l'invocation de St. Imier.¹⁾ Buchinger dit positivement que la chapelle du Vorbourg fut consacrée par le pape Léon IX, lorsqu'il visita ses parents en ce lieu, suos ibi propinquos. Les archives de la ville de Delémont ajoutent que cette consécration eut lieu sur les instances des parents du souverain pontif. Du Vorbourg il se rendit à Grandval où il confirma une donation faite à ce monastère par ses ancêtres et consistant en quelques dîmes et terres situées à Egisheim; on voit en effet ces biens figurer dans les actes subséquents de l'abbaye.²⁾ C'est après son retour à Rome, 1053, qu'il ratifia aussi à l'Evêque de Bâle la donation que le dernier roi de Bourgogne lui avait faite de l'abbaye de Grandval et de ses dépendances.

Si, dans ces actes, on ne voit pas précisément la preuve diplomatique que les comtes d'Egisheim possédaient alors l'avouerie de Grandval, du moins tous les faits démontrent que cette famille lui était singulièrement attachée et que ces relations ne pouvaient guère venir que de l'exercice des droits de pa-

¹⁾ Buchinger, Epit. fast. Lucel. 240. Inter quorum rudera (castra Vorburgica), illæsum adhuc Sacellum St. Hymerii à Christi fidelibus frequentatur, à sæpe dicto Leone Papa IX, cum ex itineris intervallo, suos ibi propinquos atque etiam monasterium Grandisvallense inviseret, consecratum. — Un ancien manuscrit conservé dans la sacristie de la chapelle du Vorbourg porte les termes suivants, qui se trouvent à peu près les mêmes dans divers écrits des archives de Delémont (traduction :) L'an 1049, le Pape Léon IX, fils de Hugues IV, comte de la Basse-Alsace, et de Helvige, comtesse d'Egisheim, consacra cette chapelle du Vorbourg, en visitant l'abbaye de Moutier-Grandval fondée par ses ancêtres.

²⁾ Annales de Moutier-Grandval. — Trouillat, T. I, p. 181. — Les annales de Grandval disent que la consécration du Vorbourg eut lieu le lundi de Pâque de l'an 1049. Mais les détails précédents ne nous permettent pas d'admettre cette date. L'auteur a confondu une réconciliation de cette chapelle faite au XVI. siècle le jour où il indique, avec la consécration primitive.

tronage, droits que le diplôme de l'Empereur Lothaire avait assurés aux descendants des fondateurs.

A la fin du 11^{me} siècle, durant les démêlés du sacerdoce et de l'Empire, toute la Transjurane se trouva engagée dans cette querelle. Les Evêques de Bâle et de Lausanne embrasèrent vivement le parti de l'Empereur Henri IV. Ils furent soutenus par leur puissante famille, les comtes d'Oltingen et de Fenis-Hasenbourg, et à eux se joignirent les comtes de Habsbourg et de Lenzbourg. L'Alsace était également divisée. L'Evêque de Strasbourg tenait le parti de l'Empereur, et Hugo, comte du Nordgau et d'Egisheim, était un zélé partisan de Grégoire VII. Dans les Etats de l'Empire, les Bénédictins qui soutenaient ce Pontif, se virent en butte aux persécutions de ses adversaires et l'Empereur expulsa de leurs monastères plusieurs confréries de Bénédictins et les remplaça par des chanoines qui lui étaient plus soumis.

A l'instigation de l'Evêque de Bâle, Bourcard d'Oltingen-Hasenbourg, l'Empereur fit éprouver le même sort aux Bénédictins de Grandval.¹⁾ Au rapport des annales de Beinweil, cet événement dut avoir lieu vers l'année 1075, c'est-à-dire dès le commencement des hostilités. En effet aussitôt qu'éclata la guerre des investitures, Bourcard, Evêque de Bâle, et son parent Bourcard, Evêque de Lausanne, prirent les armes en faveur de Henri IV et encoururent l'excommunication; toutefois comme ce ne fut qu'en l'année 1079 que ces deux prélats et leurs partisans parvinrent à chasser de l'Helvétie bourguignonne les ennemis de Henri IV et lui reconquirent cette province, il est probable que la sécularisation de Grandval eut lieu entre

¹⁾ Acklin, annales Beinweil, T. I, p. XII. — On peut lire dans la chronique d'Hirsauge de Tritheim, T. I, p. 305, des détails curieux sur la conduite et la violence de cet Evêque de Strasbourg, Werner II, dont on vient de parler, et il n'était point le seul Evêque qui se livra alors à ces cruautés, comme le rapportent plusieurs auteurs dont quelquesuns seulement ont été cités par M. Trouillat, T. I, p. 202.

les années 1075 et 1079, correspondant à l'époque de la plus grande violence de la guerre.

Mais lorsque l'Evêque de Bâle se fut réconcilié avec la cour de Rome, il s'éleva de graves difficultés entre lui et les avoués de Grandval qui avaient contribué à l'expulsion des moines et qui s'étaient emparés de leurs biens. Les uns voulaient conserver les domaines usurpés, parce qu'ils provenaient de dons faits par leurs ancêtres, et les autres désiraient rétablir les Bénédictins dans leur monastère. On ne put pas les mettre d'accord qu'en donnant aux avoués et à leurs successeurs toute la contrée qui s'étend depuis Sogren, en delà de la Byrse jusqu'à l'Aar avec tous les droits de souveraineté. On laissa aux nouveaux chanoines le restant des biens qui avait autrefois appartenu à Grandval. ¹⁾ L'Evêque, de son côté, pour appaiser la colère divine, promit de faire construire sans retard un monastère pour y réunir les moines dispersés de Grandval, ce qu'il exécuta ponctuellement quelques années après, en fondant à Bâle le couvent de St. Alban, sous la règle réformée de Cluny (1083). En même tems les avoués de Grandval bâtissaient dans la partie du district de Sogren qui leur était échue en partage, un autre monastère de l'ordre de St. Benoit qu'on appela Beinweil. ²⁾ Ces avoués et fondateurs sont appelés comtes d'Egisheim, de Sogern, de Vrobourg et de Hasenbourg. C'est la première fois qu'on voit apparaître le nom des comtes de Sogren ou Sogern, mais nous aurons à rechercher comment et à quel titre ces comtes pouvaient être les avoués de Grandval.

³⁾ Ce récit est tiré de la chronique d'Alsace de Caspard Merklein; il a été répété et admis par plusieurs auteurs, en

¹⁾ Les annales de Grandval disent que l'Evêque de Bâle n'eut point de part dans la dépouille de ce monastère.

²⁾ Le nom latin est ordinairement écrit Ossavilare, Ossavillare. Aussi ses armoiries sont de sable à deux os (tibia), placés de droite à gauche d'argent et à 4 à 6 montagnes de même.

³⁾ Sudan, Basilea sacra. — Buchinger, Epitome fastorum Lucel., 241. — Morel, Hist. de l'Ev. de Bâle, p. 40. — Trouillat,

même tems que tous les annalistes de Grandval le copiaient constamment, comme étant ce qu'il y avait de plus certain relativement à la dissolution de cette ancienne abbaye et à sa conversion en un chapitre de chanoines. ¹⁾ Car nous ne réfuterons pas ici l'opinion émise par quelques auteurs qui ont avancé, sans preuve, que l'établissement du chapitre de Grandval a eu lieu par les ordres de Berthe, reine de la Bourgogne transjurane. Elle a pu et dû restaurer cette abbaye dévastée par les Hongrois, mais non pas remplacer les Bénédictins par des chanoines, car, dans plusieurs actes postérieurs, il est encore fait mention de l'existence d'une abbaye à Grandval et non pas d'un chapitre.

En 1764, J. J. Chariatte, un des derniers Prévôts de Grandval, qui avait fait une étude spéciale des archives de cette corporation, avoue qu'il ne trouvait pas d'autres renseignements que le récit de Mercklein sur cette importante partie de l'histoire de Grandval. Il dit seulement que les premiers avoués furent les ducs, puis les comtes d'Alsace; que cette avouerie passa ensuite à leurs descendants les comtes d'Egisheim et aux successeurs de ceux-ci, les comtes de Habsbourg et de Ferrette et ensuite aux barons de Frobourg et de Hasenbourg.

Dans un mémoire publié en 1788 en faveur de Grandval on nomme les mêmes avoués que Mercklein, seulement il est dit les Ferrette dits de Sogren.

Nous avons vainement cherché dans les bibliothèques de la Suisse et de Colmar la chronique d'Alsace de Caspard Mercklein que Buchinger cite comme un ouvrage imprimé. Nous l'avons inutilement demandé à M. le Bibliothécaire de Strasbourg; il n'existe point dans la bibliothèque impériale de Paris, ²⁾

Monuments, T. I, 214. — Mémoire pour l'Eglise collégiale de Moutier-Grandval contre le Procureur de l'Evêque de Bâle, 1788, p. 9. — Annales de Grandval, par le Prévôt Chariatte. Annales de Beinweil, par Acklin.

²⁾ Boyve, Mémoires sur Neuchâtel, T. I, p. 98 et 110.

³⁾ Lettre de M. Depping, 20 Novembre 1859.

en sorte que ce document rapporté avec tant de précision par l'abbé de Lucelle, reste actuellement inconnu. M. Liblin, rédacteur de la Revue d'Alsace, a également fait des recherches pour trouver cet ouvrage et il présume qu'à l'époque où Buchinger l'a cité, soit vers 1663, ce livre était manuscrit et que cet abbé espérait alors que son auteur le ferait imprimer. Car Buchinger, dans sa publication intitulée *Summarischer Bericht von Ursprung, Stiftung etc. des Gotteshauses Lützel — Bruntraut — Straubhaar, anno 1663*, donne l'indication suivante: *Appendix Caspari Mercklin argentinensis ad chronicon Alsatiæ impressa.*

Schoepflin qui a consulté tant de documents relatifs à l'histoire d'Alsace n'a point cité Mercklin, tandis qu'il indique plusieurs fois Buchinger. Celui-ci n'a certainement pas inventé les citations très-précises qu'il attribue à Mercklein et qu'il a fait imprimer en lettres italiques dans son ouvrage intitulé *Epitome fastorum Lucellensium, Bruntruti 1667*. Ces citations occupent les pages 241 à 245 de cet opuscule. Elles ont été copiées, mais avec des variantes, par Vincent Acklin qui écrivit les annales de Beinweil, de 1723 à 1732, sous le titre de *Chronica domestica monasterii Sti. Vincentii, omnium Sanctorum in Beinwiler*, en plusieurs volumes in folio. Il avait puisé dans les archives de ce monastère et à plusieurs bonnes sources qui rendent son ouvrage fort important. Les annalistes de Moutier-Grandval en ont fait de même. Les avocats de ce chapitre et ceux de l'Evêque de Bâle ont également emprunté le récit de Mercklein dans leurs volumineux mémoires en partie publiés à la fin du siècle dernier (1788), ¹⁾ Ajoutons que des traces de ce récit se retrouvent sur une feuille de papier que nous avons

¹⁾ Le mémoire de Grandval ne dit pas s'il a copié le passage de Mercklein dans l'ouvrage de Buchinger, qu'il cite récemment, mais il donne seulement en note, page 8, nœ 23: Caspard Mercklein, dans l'appendice de la Chronique d'Alsace; puis il copie en partie les mêmes passages que Buchinger. Plus loin, page 9, il cite encore le même Mercklein, loco citato.

vue aux archives de l'Evêché de Bâle et qui par la nature du papier et par son écriture nous a paru appartenir à la seconde moitié du 15^{me} siècle.

M. Morel, dans son histoire de l'Evêché de Bâle, Strasbourg 1813, a admis ce même récit et M. Trouillat, dans ses *Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle*, T. I, p. 214, l'a copié de lui. Mais tous deux ne connaissaient point l'original ou l'ouvrage de Mercklein.

Ces divers faits nous font présumer, comme M. Liblin, que M. Buchinger avait réellement eu en main la chronique de Mercklein et qu'il comptait que celui-ci la ferait imprimer. Mais ce manuscrit s'est sans doute perdu ou se trouve caché dans quelque bibliothèque, où Schœpflin lui-même n'a pu le découvrir. Il semble cependant qu'à raison des variantes que donne Acklin, cet ouvrage était connu de celui-ci, mais où Mercklein avait-il puisé son récit? d'où avait-il tiré ces données si précises sur Grandval, Beinweil, St. Alban? C'est ce que nous ne pouvons savoir et c'est le motif qui nous a fait faire tant de recherches pour retrouver son ouvrage. Nous croyons donc qu'il ne sera pas sans importance pour l'histoire en général, et pour notre sujet tout particulièrement, de copier textuellement l'extrait de Mercklein, imprimé en lettres italiques dans l'*Epitome fastorum Lucellensium*, avec les variantes du manuscrit d'Acklin, puisque MM. Morel et Trouillat n'en ont donné qu'une partie.

„Insaniorē audacia Cæsar in aliquot ordinis S. Benedicti Monasteria decevit, ex quibus abbates et monachos, quos Gregorio adherere suspectos habebat, ausu temerario exterminavit, et Canonicos sæculares substituit, hocque infortunium præ ceteris graviter sensit inclytum et famosum Grandis Vallense Monasterium, quod Cæsar ejectis monachis, in præposituram sæcularem converti fecit, instigante, uti creditur, et procurante Basiliensi episcopo, quem, uti Sedunensem et Lausannensem, Henricus non longè ante ad Principum fastigium sublatus sibi totos constrinxit. Postquam verò Cæsar exauctoratus fuit,

„graves et diuturnæ, inter episcopum et monasterii Grandis-
 „vallensis Advocatos, videlicet Comites Egisheim, Soigern,
 „Vroburg, Hasenburg, etc., qui monachos restituendos vo-
 „lebant, exortæ sunt discordiæ, neque aliter sopiri potue-
 „runt, quam ut totus Tractus, quam longe lateque à Soi-
 „gern trans Byrsam ad arrarim usque patet, cum omni
 „dominio, deinceps dictis advocatis, eorumque hæredibus
 „proprius foret et esset; canonicis verò, noviter institutis,
 „cætera loca et bona, ad Grandem Vallem ab antiquo spec-
 „tantia, remanerent, et Episcopus ad placandam divini
 „Numinis et Sti. Benedicti indignationem, pro congregandis
 „monachis, ex Grande-Valle eliminatis, sine morâ aliud
 „ejusdem ordinis monasterium construi efficeret, quam con-
 „ditionem exacte adimplevit. Nam paucis post annis extra
 „muros urbis Basiliensis — S. Albani cœnobium sub re-
 „formatione Cluniacensi fundavit, et peramplis facultatibus
 „dotavit.“

Acklin nous donne le récit avec la variante qui suit :

„Nutante Henrici fortuna gravis postea inter Epis-
 „copum Basiliensem et dicti monasterii advocatos qui mo-
 „nachos reducere satagebant, contentia exorta est, nec aliter
 „sopienda fuit quam iisdem advocatis, scilicet de Egisheim,
 „de Soyers sive Sogeren, Ferretto, volgo Pfirt, de Vroburg
 „et Hasuel sive Hasenburg comitibus sive dynastis, districtus
 „Sogerensis, quam longe lateque trans Byrsam ad Ararim
 „usque patet, proprius deinceps foret; et canonicis cætera
 „loca et bona ad Grandemvallem ab antiquo spectantia
 „remanerent; Episcopus vero pro divini numinis ira pla-
 „canda et illatis damnis resarciendis, divo Benedicto ejusque
 „alumnis, præsertim dispersis Grandevallensibus, aliud mox
 „monasterium construeret. Quam concordie conditionem
 „paucis post annis, anno 1083, Urstisio teste, adimplevit,
 „atque extra muros urbis Basiliensis St. Albani cœnobium de
 „reformatione Cluniacensi condidit Episcopus Basil. Bur-

„chardus, et ejectos ex Grandivalle monachos collegit, ab Hugone Cluniacensi reformatos.’

Après cette variante d’Acklin, nous continuerons de copier la citation de Buchinger :

„Sed et memorati advocati divinitus inspirati, in Tractu ulteriori Soigerensi, alterum d. Benedicti monasterium Beinwilense condiderunt.

„Successu temporis magna pars Tractus seu comitatus Soigerensis ad comites de Thierstein, ex pactis inter illos et comites Soigerenses, seu Ferrettenses et Vroburgicos, hinc inde matrimoniis, devoluta fuit.’

Buchinger interrompt alors cette citation et dit :

Huc usque præfatus auctor Mercklein, ex quo satis clarescit, Monasterii Grandisvallis Metamorphosin funestumque casum aliis duobus insignibus Cœnobiis propagationem et incrementum præbuisse, quod de Beinwilensi idem auctor (re-censitis pluribus insignibus Cœnobiis ab Hirsaugensi, diœcesis Spirensis, nominatissimo monasterio procreatis seu reformatis) sequentibus verbis innuit :

Les passages suivants que nous allons copier de Buchinger, n’ont pas été rapportés par MM. Morel et Trouillat.

„Præter memorata nigrorum monachorum Cœnobia, in quæ ex Hirsaugiensi Sanctorum Seminario antistites et monachorum familie transplantatæ sunt; duo in ultimis hinc inde, ducatus Helisacensis, finibus, plerisque incognita, reperientur; unum quod Helispach sive Allispach dicitur, infra Vogesium montem, in nemore condenso et tenebricoso, non procul à loco, in quo deinde oppidum imperiale Keisersberg constructum est; alterum, Ossawilare dictum, in districtu Sogeren, in Saltu Huzonis, intra montium crepidinem, quæ in comitatum Pipiensem exitus patet, situm est. Quod Oudelardus, comes de Ferretto, dominus in Soyghirs, Nogerus de Vroburg, Udalricus de Egisheim et Burcardus de Asuel, in fundo suo proprio,

quem ex advocatia Grandisvallensi adepti sunt, consentiente Henrico Cæsare, concorditer fundarunt. Etenim cum devota mente recolerent, quanta suis Progenitoribus ex dicta advocatia commoda et incrementa obvenissent, Deo ejusque Genitrici, St. Benedicto et St. Germano glorioso Martyri, apud Grandem Vallem corporaliter quiescenti, grati animi vicissitudine rependere volentes, novum hoc (Videlicet Ossawilere) servorum Dei habitaculum extruere decreverunt, multisque prædiis et villis munifice dotarunt, atque ad id inhabitandum, ex cella Sti. Aurelii, in Hirsawe, quam eorum Cognatus, Adalbertus comes de Calva, instigante avunculo St. Leone IX Pontifice maximo, ante paucos retroactos annos magnifice restituerat, Abbatem et monachos, cælestis vitæ disciplina, omnique morum honestate conspicuos, advocarunt: sub quibus eorumque successoribus hic locus insigniter quandoque floruit.

Buchinger termine cette citation par ces mots :

Hæc Mercklein, cui Tritemius, in Hirsaugiensi chonico, adstipulatur, adeoque Ossawilerensis fundatio, ab annalium Eremitæ B. Virginis et Basilie sacræ authoribus, inconvenienter, ad annum 1124 vel 1125 refertur.

IV. Fondation de Beinweil.

D'après ces citations de Mercklein, les anciens avoués de Grandval, après avoir gardé pour eux une partie des domaines de cet ancien monastère, comprise entre la Byrse près de Sogren, jusqu'à l'Aar, et laissé aux chanoines, récemment établis à Grandval, le restant des anciennes propriétés de l'abbaye, auraient fondé en commun, dans le District de Sogren, dans la forêt de Huzon, entre de hautes montagnes qui ferment l'entrée du comté de Bipp, un couvent de Bénédictins au lieu appelé Beinweil, dans leur propre fonds qu'ils avaient eu de la